



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 15 décembre 2022

Question n° 19 de M. Fabrice Moscheni, déposée le 10 mai 2022 « Deux clubs, deux mesures ? »

Rappel

« Deux infrastructures sportives viennent récemment d'être construites : il s'agit de la Vaudoise aréna et du Stade de la Tuilière. Or, des traitements très différents sont réservés aux clubs actifs dans ces infrastructures. Dans le cas de la Vaudoise aréna, le LHC a contribué financièrement pour près de 10 millions à la construction et paie annuellement près de 2 millions à CSM S.A. pour son utilisation. CSM S.A. est en outre elle-même redevable d'un montant de près de CHF 250'000.- de droit de superficie à la Commune de Lausanne. Dans le cas du Stade de la Tuilière, le LS n'a pas contribué financièrement à la construction et reçoit de la Ville de Lausanne 1.4 million par année au titre « d'honoraires de gestion ». Par ailleurs, il semblerait également que la totalité des frais liés à la sécurisation du trajet des supporters entre la Gare CFF et le Stade, ainsi qu'autour du stade, soient pris en charge par les autorités publiques ».

Préambule

La Ville de Lausanne est riche de près de 300 clubs sportifs, permettant aux Lausannoises et Lausannois de tous âges de pratiquer plus de 70 disciplines dans un cadre associatif. Une véritable politique de soutien aux clubs et aux associations sportives est développée par le Service des sports, qui vise à la fois un soutien du sport pour toutes et tous, mais également pour des soutiens plus spécifiques, par exemple des aides en faveur des juniors, des sportives, sportifs ou clubs d'élite, ou encore des séniors.

Le développement important que Lausanne a connu ces dernières années s'est également ressenti sur le plan de ses installations sportives. La Ville a investi dans ses infrastructures sportives ambitieuses. Les deux installations emblématiques de ce renouveau des installations sportives lausannoises que sont la Vaudoise aréna et le stade de la Tuilière sont l'aboutissement d'une volonté de disposer d'équipements de premier ordre, tout en répondant à des besoins et à des utilisateurs différents et en proposant des modes de gestion différents.

La Vaudoise aréna est une infrastructure multisports. Le Lausanne Hockey Club (ci-après LHC) anime la patinoire principale de Malley, il partage l'infrastructure avec d'autres clubs de hockey sur glace, de patinage, de natation, d'escrime et de tennis de table. La



population et les écoles sont également de grandes utilisatrices de la Vaudoise aréna. La gestion de l'ensemble est confiée à une société anonyme, CSM S.A., qui est également propriétaire des lieux. La Ville de Lausanne, actionnaire majoritaire de CSM S.A., dispose de cinq sièges sur neuf au sein de son conseil d'administration.

Le stade de la Tuilière a été pensé, conçu et réalisé pour une utilisation majoritairement footballistique et autour des besoins et des attentes d'un seul club utilisateur des lieux, le FC Lausanne-Sport (FC LS). La Ville de Lausanne est propriétaire de l'infrastructure, et le modèle de gestion retenu est celui d'un partenariat public/privé innovant : l'entier des charges d'exploitation est assumé par le club. En contrepartie la Ville de Lausanne rémunère ce mandat de gestion.

Réponse de la Municipalité

Question 1 : Quelles sont les raisons de cette différence de traitement ?

La Municipalité estime qu'il n'existe pas de différence de traitement entre le LHC et le FC LS.

Les deux clubs bénéficient des aides financières telles que prévues dans le cadre des « prescriptions municipales en matière d'octroi de subventions et d'aides dans le domaine sportif » et ont tous les deux obtenu une aide spéciale « COVID ».

Les modes de gestion des infrastructures sportives utilisées par ces deux clubs sont effectivement différents, mais n'induisent pas de différence de traitement qui viserait à favoriser ou défavoriser un club ou un autre.

Question 2 : Et quels sont les frais totaux, directs et indirects assumés par la Commune de Lausanne pour subventionner le LS, en comparaison avec ceux assumés pour le LHC ?

De 2020 à 2022 le FC LS et le LHC ont perçu chacun un montant de CHF 505'000.- au titre des aides prévues par les « prescriptions municipales d'octroi de subventions et d'aides dans le domaine sportif ».

Concernant les frais indirects, notons que l'exploitation de la Vaudoise aréna est largement déficitaire. Les excédents de charges sont pris en charge par les communes actionnaires, principalement par Lausanne. Le montant inscrit au budget de fonctionnement 2022 du Service des sports pour la part lausannoise du déficit de CSM S.A. s'élève à CHF 8'200'000.-. La Municipalité insiste sur l'utilisation des infrastructures de la Vaudoise aréna par de nombreux utilisateurs, dont le LHC. Les charges de loyer annuelles du LHC se montent à CHF 1'483'000.-, et non CHF 2 millions. Quant aux frais de construction et d'aménagement des espaces VIP, le LHC y a contribué à hauteur de CHF 5 millions (et non CHF 10 millions comme mentionné dans la question), sur les coûts totaux de CHF 17 millions.

Le montant de la contribution lausannoise pour le mandat de gestion du stade de la Tuilière, s'élève à CHF 1.4 million par année (jusqu'en 2029, puis à CHF 1.1 million). La Municipalité souligne qu'il ne s'agit pas d'une subvention en faveur du FC LS, mais bel et bien de la rémunération d'une prestation assumée par un tiers. Le FC LS a également contribué pour une part importante à la construction de l'infrastructure ; les décomptes finaux ne sont pas encore connus. Toutefois, cette contribution s'élèvera à plusieurs dizaines de millions de francs.

Quant aux coûts sécuritaires en lien avec les matches des championnats de football et de hockey sur glace, ils sont variables d'une saison à une autre (niveau de la ligue dans laquelle évolue les équipes concernées, dangerosité perçue ou avérée des matches, etc.), rendant une analyse exhaustive et comparée de ces coûts compliquée à réaliser, dans la mesure où elle implique également des entités publiques externes à la Ville de Lausanne.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Fabrice Moscheni.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 15 décembre 2022.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod





Le secrétaire
Simon Affolter

